

haute importance, la vente possible de la Home Oil Company. Le débat actuel n'a sans doute pas répondu à toutes les questions que suscite la Corporation de développement du Canada mais il a sûrement démontré, peut-être plus que ne l'ont fait nos vis-à-vis, le rôle que ne devrait pas assumer la CDC. Comme il n'a peut-être pas suffisamment indiqué ce que doit être le rôle de la Corporation, c'est de cela que j'entends traiter cet après-midi.

J'insiste également sur le fait que la CDC n'est qu'un aspect d'un projet d'ensemble, qu'une partie d'une stratégie industrielle, qui englobera toute la question de la propriété canadienne. C'est dans cette optique, je pense, que nous devons examiner le rôle de la CDC. La CDC a acquis une très grande importance. C'est une société considérable, de deux milliards de dollars; aussi les dispositions du bill à l'étude devront-elles être minutieusement examinées, et à la Chambre et en comité, étant donné surtout que le rôle de la Corporation a changé depuis les huit ou neuf ans qu'elle est en gestation.

Chacun se fait une idée bien précise du rôle que devrait jouer la CDC. Je suppose que cette compagnie est devenue la réponse aux vœux les plus chers de tous les nationalistes. Pour les uns—plusieurs des membres du Nouveau parti démocratique, je pense—elle devrait nous servir d'instrument pour racheter le Canada. Mais ces députés oublient, bien commodément, que les investissements dans l'industrie canadienne totalisent entre 40 et 50 milliards de dollars. Ils se disent, tout joyeux, que nous devrions y consacrer nos ressources, mais ils oublient l'avenir. Ils oublient également la question du change et le fait que nous avons accusé ces dernières années, au cours de périodes favorables, une balance excédentaire d'un milliard de dollars au compte courant.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Quatre mille sept cents millions de dollars actuellement.

M. Gillespie: En somme, pour beaucoup, ce serait l'instrument qui permettrait de racheter le Canada. Pour d'autres, il préviendrait la mainmise étrangère a priori. Je crois que la question inquiète le député de Lisgar (M. Murta), qui vient de prendre la parole. Je pense qu'il redoute—c'est ce qu'il a dit, ou c'était quelque chose de semblable—que la Corporation ait à se charger de toutes les industries périlicantes du pays, qu'elle fasse l'objet de pressions politiques auxquelles elle ne pourrait résister. A mon avis, le débat de la semaine dernière à propos de la société Home Oil a contribué à jeter la lumière sur ce problème: en l'occurrence, les affaires de la Home Oil ne périlicitaient pas mais une telle société vaut souvent plus pour un acheteur étranger que pour un acheteur canadien.

M. Thomas (Moncton): Pourquoi?

M. Gillespie: Si la Corporation de développement du Canada devait se mêler de préemption, elle ne sortirait pas victorieuse de l'épreuve de rentabilité. Le député d'en face me demande: Pourquoi? S'il comprenait le fonctionnement des entreprises, il saurait qu'on attache une certaine valeur à l'intégration, en particulier à l'intégration sur le plan international. Qu'il songe un

[M. Gillespie.]

instant aux économies d'échelle qui pourraient être en cause, et aux arrangements de commercialisation, dans les cas d'affaires connexes.

M. Thomas (Moncton): Et que dire des avantages fiscaux?

M. Gillespie: Je ne crois pas que le député doive parler des avantages fiscaux qui se présentaient effectivement dans le cas de la Home Oil. En l'occurrence, il n'est pas question de considérations fiscales. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a ensuite prétendu que la Corporation de développement du Canada devrait être une entreprise géante, qui stimulerait la croissance économique régionale. Je pense que c'est ce qu'il a dit à l'étape de la deuxième lecture, il y a plusieurs jours. Il ferait même de la CDC un dispositif central de planification, qui verrait à répartir les capitaux de façon à satisfaire aux besoins du pays—des besoins non déterminés—mais qui ne se préoccuperait pas de réaliser un profit.

De même, au cours du débat d'hier soir, l'honorable député de Compton (M. Latulippe) est intervenu avec force et fermeté. Il est très persuasif. Je dois toutefois avouer que je n'ai pas compris tous les arguments qu'il a exposés bien que cela soit probablement dû à l'interprétation simultanée. Je ne voudrais toutefois me montrer injuste envers le député ni envers les interprètes. Je pense que l'honorable député conçoit le rôle de la CDC en termes très larges.

L'honorable député de York-Est (M. Otto) a abordé le sujet d'un point de vue tout différent. A son avis, le rôle de la Corporation serait d'assurer à ses actionnaires une rentabilité garantie—je crois que c'est l'expression qu'il a employée. Mais si la CDC doit se contenter de garantir la rentabilité de ses titres, elle n'aura plus qu'à vendre des obligations. Il lui serait alors totalement inutile de vendre des actions et d'avoir des actionnaires.

Au cours des années, chacun s'est imaginé une petite CDC à soi. L'idée de la CDC a été lancée en 1962 par Walter Gordon dont nous reconnaissons tous la clairvoyance, l'énergie et même une certaine dose d'impatience. Il avait su déceler un problème avant ses collègues et avant beaucoup de Canadiens; il avait pris l'initiative d'y remédier. Peut-être est-il allé trop vite car le pays n'était pas prêt à comprendre le problème qu'il avait su voir. Cet homme, pourtant, a parlé de cette inquiétude et il a averti les siens. Par ce processus de rachat du Canada, de l'achat par droit de préemption, de gigantesque fonds mutuel, de mécanisme national de planification, de rendement garanti, d'occasion offerte au petit investisseur de développer le Canada d'une manière non structurée, non dirigée, pour la première fois nous sommes saisis d'un bill relatif à la Corporation de développement du Canada. Il devrait sûrement calmer une grande partie des inquiétudes exprimées à la Chambre.

● (3.50 p.m.)

Premièrement, on fait ressortir que la Corporation sera une société privée qui s'intéressera au secteur privé. Le député de Waterloo a soutenu qu'on aurait dû en faire une société d'État. C'est essentiellement là-dessus que se fonde son amendement. Il ne m'a pas semblé avoir une